



UEFA - Centre Sportif de Colovray

Règles d'utilisation de la salle de musculation

Les présentes règles d'utilisation entrent en vigueur le 1^{er} novembre 2019 en complément du *Règlement d'utilisation applicable à l'ensemble des installations et toute autre réglementation applicable*.

1. L'accès à la salle de musculation est uniquement réservé aux groupements et aux personnes au bénéfice d'une autorisation expresse délivrée préalablement par l'UEFA.
2. L'accès à la salle de musculation est interdit aux mineurs âgés de moins de 15 ans.
3. Lorsqu'elle est utilisée par un groupement, la salle de musculation ne peut l'être que par deux personnes au minimum, dont le responsable du groupement concerné.
4. Lors de l'utilisation de la salle de musculation par un groupement, le responsable du groupement doit veiller à ce que les différents engins et le matériel soient utilisés avec soin et de manière adéquate. Les fenêtres doivent être refermées en quittant la salle.
5. Les usagers doivent contribuer à la propreté des installations et de la salle de musculation.
6. Les chaussures utilisées à l'extérieur, ainsi que les chaussures laissant des marques, sont interdites dans la salle.
7. Il est obligatoire pour des mesures d'hygiène de déposer un linge sur chaque installation et banc lors de l'utilisation. Des lingettes et un spray désinfectant sont à disposition afin de nettoyer les bancs et le matériel après l'utilisation.
8. L'UEFA est propriétaire du matériel. Ce dernier ne peut être extrait de la salle ou déplacé sans autorisation préalable du personnel du Centre Sportif de Colovray.
9. Tout le matériel utilisé doit être rangé aux endroits prévus à cet effet. Les disques devront être déposés sur leur support après l'utilisation. Les câbles doivent être détendus (ne pas laisser de poids en charge).
10. Il est interdit d'afficher quoi que ce soit contre les murs.
11. L'UEFA décline toute responsabilité en cas d'accident ou de mauvaise utilisation du matériel.
12. En cas de dégâts causés aux installations et au matériel de la salle de musculation du Centre sportif de Colovray, les frais de remise en état seront facturés aux responsables, sans préjudice des sanctions pénales.
13. Le personnel du Centre Sportif de Colovray se réserve le droit d'interdire l'accès à tout utilisateur ne respectant pas l'une ou l'autre de ces conditions.
14. L'UEFA se réserve le droit de corriger/modifier/compléter ces règles d'utilisation de la salle de musculation en tout temps et à son entière discrétion.

***NB:** L'UEFA recommande que chaque utilisateur consulte et soit suivi par un médecin ou un thérapeute avant toute utilisation de la salle de musculation.*